

EUROPAX

Assurance Voyage Europe & Espace Schengen

Résumé du Produit

EUROPAX est une assurance voyage conçue spécialement pour les voyages en Europe et dans l'espace Schengen. Elle offre une couverture complète pour les voyageurs de 18 à 70 ans, pour des séjours allant jusqu'à 90 jours.

Conditions d'Éligibilité

- **Âge :** De 18 à 70 ans au moment du départ
- **Durée :** Maximum 90 jours consécutifs
- **Destination :** Pays de l'Union Européenne et espace Schengen
- **Type de voyage :** Tourisme, visite familiale, voyage d'affaires

Garanties - Frais Médicaux

Les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation sont couverts jusqu'à **500 000 €** par personne assurée. Cette garantie comprend :

- Consultations médicales et soins d'urgence
- Hospitalisation en établissement conventionné
- Médicaments prescrits par un médecin
- Examens médicaux nécessaires (radiologie, analyses)
- Soins dentaires d'urgence (suite à un accident) : jusqu'à 500 €

Garanties - Rapatriement Médical

Le rapatriement médical est inclus sans limite de montant. ACS organise et prend en charge :

- Le rapatriement sanitaire vers le pays de résidence
- Le transport en ambulance ou avion sanitaire si nécessaire
- La présence d'un accompagnant médical pendant le transport
- Le rapatriement du corps en cas de décès

Garanties - Responsabilité Civile

La responsabilité civile vie privée est couverte jusqu'à **4 500 000 €** pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers pendant le voyage.

Garanties - Bagages

Vos bagages sont assurés contre le vol, la perte ou la détérioration jusqu'à **2 000 €** par personne. Cette garantie inclut :

- Bagages enregistrés et bagages à main
- Matériel électronique (ordinateur, appareil photo) : sous-limite de 800 €
- Franchise : 50 € par sinistre

Exclusions Principales

Les situations suivantes ne sont **pas couvertes** par EUROPAX :

- **Maladies préexistantes** : Les affections médicales connues avant le départ et non déclarées ne sont pas prises en charge
- **Sports extrêmes** : Alpinisme avec équipement, sports aériens, sports de combat professionnels
- **Guerre et terrorisme** : Dommages liés à des actes de guerre ou terrorisme
- **Alcool et drogues** : Sinistres survenus sous l'influence d'alcool (>0.5g/L) ou de stupéfiants
- **Grossesse** : Complications de grossesse après la 28ème semaine

Services d'Assistance 24h/24

En cas d'urgence pendant votre voyage, notre plateforme d'assistance est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 :

- **Téléphone** : +33 (0)1 40 47 91 00
- **Email** : assistance@acs-ami.com
- **Application mobile** : ACS Assistance (iOS & Android)

Déclaration de Sinistre

En cas de sinistre, vous devez nous contacter dans les **5 jours ouvrés** suivant l'événement. Les documents suivants seront nécessaires :

- Formulaire de déclaration de sinistre complété
- Factures originales et justificatifs de paiement
- Certificat médical (pour les frais médicaux)
- Rapport de police (en cas de vol)

ACS - Assurances Courtages Services - 153 rue de l'Université, 75007 Paris - RCS Paris 317 218 188 - N° ORIAS : 07 000 350 -
Document mis à jour le 15 novembre 2024